



## Communiqué suite aux propositions ministérielles du 25 janvier 2017

Le SNIA a pris connaissance des propositions formulées aux centrales syndicales par les ministères lors de la réunion du 25 janvier dernier portant sur les négociations statutaires IADE.

Le conseil syndical n'est résolument pas satisfait de ces propositions concernant leur chiffrage, bien en deçà des espérances légitimes de la filière IADE.

L'existence de la catégorie "petit A" (ou "A atypique") dont nous faisons partie, pose la question de la discrimination salariale liée au genre des corps professionnels soignants, dont l'IADE est un symbole avec la non reconnaissance effective de son niveau de diplôme et de son degré d'autonomie inégalé pour une profession soignante.

Nos revendications restent donc inchangées.

Les récents propos de Mme Girardin, ministre de la fonction publique, précisant que les négociations étaient toujours en cours nous laissent espérer que de réelles avancées sont encore possibles. Son engagement à clore ce dossier avant la fin de la mandature a été entendu par la filière.

Nous notons que, contrairement au mouvement de 2010, le dialogue social a bien eu lieu sous cette législature, notamment concernant la refonte de notre décret de missions (R4311-12 du CSP) dans lequel le SNIA a prit toute sa part. Les missions ont été précisées (autonomie médicalement supervisée) et nous en avons accepté de nouvelles comme les transports sanitaires inter-hospitaliers de patients "lourds". Cette nouvelle mesure permettra de substantielles économies aux établissements et la libération de temps médical. Nous espérons que ce gage de volontarisme aurait permis de dépasser l'argument des contraintes budgétaires, il n'en est rien.

Enfin, la publication de l'ordonnance permettant un exercice partiel de notre profession aux détenteurs de diplômes inférieurs de l'UE non reconnus dans notre pays, est vécue comme une nouvelle provocation. Cette publication pourrait bien remettre le feu aux poudres de l'ensemble du monde soignant s'il n'est pas contourné rapidement pour raisons impérieuses d'intérêt général. Nous n'acceptons pas de voir ainsi la sécurité anesthésique déqualifiée et le contournement de notre exclusivité d'exercice qui bénéficie au patient, l'assurant de la présence constante d'un professionnel réflexif, autonome et complètement formé !

Cette lourde actualité implique de rester vigilant et de rester à tout moment mobilisé.

Notre filière continuera à porter ses légitimes revendications tant que les injustices et les inégalités perdureront.

**Le conseil du SNIA**

Paris, le 3 février 2017

**SYNDICAT NATIONAL DES INFIRMIER(E)S ANESTHÉSISTES**

157, rue Legendre - 75017 Paris

Téléphone : [01.40.35.31.98](tel:0140353198)

Fax : 01.40.35.31.95

Site : [www.snia.net](http://www.snia.net) -

Twitter : @SNIA75